

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Target, Guy-Jean-Baptiste. L'Esprit des cahiers présentés aux états généraux. 1789 | La vraie police](#)

Target, Guy-Jean-Baptiste. L'Esprit des cahiers présentés aux états généraux. 1789 | La vraie police

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0564

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Target, Guy-Jean-Baptiste](#)

Références bibliographiques[Target, L'Esprit des cahiers, présentés aux États-Généraux 1789](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb314809219>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Thomé, Louis-Marie René (17.. -- 17..)

TITRE

L'Esprit des cahiers, présentés aux États-Généraux de l'an 1789, augmenté de vues nouvelles, ou Projet complet de la régénération du royaume de France

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE

1789

EDITEUR

, 1789

Tarjet
L'empire des chies
moult aux E.C.
1789

La mil police.

à ce sujet :

f149 § 326

- ni une "inquisition de h&t" qui "ait le ching de base mesuré de opinions religieuses"
- ni une "inquisition domestique", qui "cherche à punir les de moral de famille"
- ni une "inquisition municipale" qui ait "de la leur d'ensemble de g&t à travers les municipalités la liberté."
- ni une "inquisition religieuse" qui aille fouiller jusque et là veuve de catholique n'y trouve de nouveaux impôts."

f150.
~~§ 326~~

"La police doit garantir la liberté individuelle et assurer, d'empêcher les abus de la liberté individuelle et y est h&t quelle ne menace pas de troubler la tranquillité publique; elle ne doit pas être un moyen de punir les méchants gens de la h&t, et ne leur donner eux soit un moyen de la justice - La police, y d'empêcher du mal que le h&t, et non pas de punir tout + n'est le moyen que l'empêcher de gêner, au lieu de punir."

151

La police municipale non illégale



2. JOURNAL

EXHIBITION